



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

VADEMECUM DE MEDIATION JUDICIAIRE

**Document proposé par l'Association des Médiateurs Européens
Centre de médiation du Barreau de Paris**

A la demande de plusieurs magistrats auprès du président de l'Association des Médiateurs Européens, Hirbod Dehghani-Azar, et après acceptation du Conseil d'Administration, un groupe de travail a été confié à Elodie-Anne Télémaque, avocat et médiateur certifié, afin d'élaborer un vademecum de médiation judiciaire devant les juridictions civiles et commerciales.

Cette initiative répond à un souci qualitatif des prestations de médiation et a vocation à contribuer au déploiement de la justice du XXIème siècle souhaité par les pouvoirs publics.

Le vademecum est constitué de modèles d'actes utilisés par les médiateurs au cours du processus de médiation et a été élaboré à l'usage des praticiens de la médiation judiciaire à partir des connaissances théoriques et pratiques de ses rédacteurs. Il ne prétend à aucune exhaustivité.

Il sera mis à jour en fonction de contributions à venir et de l'évolution des textes encadrant la médiation judiciaire qui constitue l'un des modes amiables de règlement des différends.

Il est mis gracieusement à disposition des intervenants en médiation judiciaire (médiateurs, associations de médiateurs, centres de médiation, avocats accompagnateurs en médiation, magistrats) et des formateurs, qui sont invités à venir l'enrichir de leur expérience et de leur contribution.

Ce document ne saurait être utilisé à des fins commerciales.

Groupe de travail :

Ont contribué à l'élaboration de ce document : Catherine Bloch-Lornac, médiateur et secrétaire générale de l'AME; Martine Boittelle-Coussau, magistrat honoraire et médiateur ; Hirbod Dehghani –Azar, avocat, médiateur et président de l'AME ; Shabname Meralli-Ballou Monnot, avocat et médiateur; Nicole Ordonneau, avocat et médiateur, Elodie-Anne Télémaque, avocat et médiateur; Michèle Weil-Guthmann, magistrat honoraire et médiateur.

Février 2016

**Association des Médiateurs Européens
11, place Dauphine 75001 Paris
Tel : 09.53.01.02.69
Email : presidente.ame@gmail.com**



SOMMAIRE

Documents à établir sur papier à en-tête du médiateur

- ✓ *Demande règlement provision* *page 2*
- ✓ *Réception consignation d'une partie* *page 3*
- ✓ *Défaut de consignation des parties* *Page 4*
- ✓ *Acceptation de mission et confirmation de la consignation des parties* *Page 5*
- ✓ *1^{ère} convocation avec entretien préalable* *Page 6*
- ✓ *1^{ère} convocation à une réunion plénière* *Page 7*
- ✓ *Demande de prorogation de délai* *Page 8*
- ✓ *Lettre de fin de mission* *Page 9*
- ✓ *Lettre de fin de mission* *Page 10*
- ✓ *Rapport de fin de mission (avec accord de médiation)* *Page 11*
- ✓ *Rapport de fin de mission (sans accord de médiation)* *Page 12*
- ✓ *Demande d'évaluation de rémunération du médiateur* *Page 13*
- ✓ *Lettre d'information à l'AME (désignation du médiateur)* *Page 14*
- ✓ *Lettre d'information à l'AME (fin de mission)* *Page 15*

Documents à établir sur papier libre

- ✓ *Convention de médiation à signer au moment de l'entrée en médiation* *Page 16*
- ✓ *Accord de confidentialité* *Page 20*



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Demande règlement provision

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

*(*si le médiateur a également la qualité d'avocat)*

Médiateur

Maître
Avocat à la Cour
(adresse)

(ville)....., le.....

Par télécopie :

Objet : Médiation X– Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de

***(ville)* en date du (RG :)**

N/Réf. :

V/Réf. :

Madame/Monsieur et Cher Maître,

En ma qualité de médiateur désigné par l'ordonnance du Juge de la mise en état / le jugement / l'arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/de la Cour d'Appel de *(ville)* en date du , je vous prie d'inviter votre cliente à consigner auprès de la Régie le montant de€ en règlement de ma provision sur frais et honoraires (ou) à me faire parvenir un chèque d'un montant de 0€ en règlement de ma provision sur frais et honoraires (*indiquer le mode de règlement selon les termes de la décision de désignation*).

Dès confirmation/réception de la consignation des parties, je ne manquerai pas de prendre contact avec vous pour convenir d'une première réunion.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur et Cher Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

SAINT GERMAIN
Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Réception consignation d'une partie

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)
Médiateur

Maître
Avocat à la Cour
(adresse)

(ville)....., le

Par télécopie :

Objet : Médiation X– Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de (ville) en date du (RG :)

N/Réf. :

V/Réf. :

Madame/Monsieur et Cher Maître,

J'accuse bonne réception de votre courrier du, ainsi que du chèque de M. X d'un montant de 0€ en règlement de la provision sur frais et honoraires fixée par l'ordonnance du Juge de la mise en état / le jugement/ l'arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/de la Cour d'Appel de (ville) en date du.....

Dès réception de la consignation des parties, je ne manquerai pas de prendre contact avec vous pour convenir d'une première réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur et Cher Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

SAINT GERMAIN
Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Défaut de consignation des parties

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)
Médiateur

Madame/Monsieur le Président/le Juge
de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section
du Tribunal de Grande Instance/ de la Cour
d'Appel de (ville)
(adresse)

(ville)....., le.....

Par email ou télécopie :
Confirmé(e) par courrier

Objet : Médiation X– Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de (ville) en date du (RG :)

N/Réf. :

V/Réf. :

Madame/Monsieur le Président/le Juge,

A la suite de votre ordonnance/jugement/arrêt en date du....me désignant en qualité de médiateur (*le cas échéant, préciser que vous intervenez en qualité de médiateur d'une association ou d'un centre de médiation*) dans l'affaire X – Y (RG :), je vous informe que les parties n'ont pas consigné dans le délai imparti au..... .

Il s'ensuit que la médiation ne peut être mise en œuvre.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président, en l'assurance de ma respectueuse considération.

SAINT GERMAIN
Médiateur

Copie aux conseils des parties

à défaut, copie aux parties



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Acceptation de mission et confirmation de la consignation des parties

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

Médiateur

Madame/Monsieur le Président, le Juge
de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section
du Tribunal de Grande Instance/ de la Cour
d'Appel de (ville)
(adresse)

(ville)....., le.....

Par télécopie :

Objet : Médiation X– Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de (ville) en date du (RG :)

N/Réf. :

V/Réf. :

Madame/Monsieur le Président/le Juge,

A la suite de votre ordonnance/jugement/arrêt en date du.....me désignant en qualité de médiateur (*le cas échéant, préciser que vous intervenez en qualité de médiateur d'une association ou d'un centre de médiation*) dans l'affaire X – Y (RG :), je vous informe que j'accepte la mission et que les parties ont consigné dans le délai imparti à la date du..... de sorte que la médiation va pouvoir commencer.

A cet égard, j'ai bien noté que ma mission prendra fin le (*date fixée par la juridiction ou délai compté à partir de la date de la première réunion*), sauf demande de prorogation, et que le constat de fin de mission devra être déposé au Greffe au plus tard le

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président,/le Juge, en l'assurance de ma respectueuse considération.

SAINT GERMAIN

Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

1^{ère} convocation avec entretien préalable

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

Médiateur

Maître
Avocat à la Cour
(*adresse*)

(*ville*)....., le.....

Par télécopie ou par courrier :

Objet : Médiation X – Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de (*ville*) en date du (RG :)

N/Réf. :

V/Réf. :

Madame/Monsieur et Cher Confrère,

En ma qualité de médiateur de l'Association des Médiateurs Européens (*préciser le nom de l'association ou du centre de médiation*) désigné par ordonnance du juge de la mise en état/par jugement/par arrêt de la X^{ème} Chambre X^{ème} Section du TGI/de la Cour d'Appel de (*ville*) en date du dans l'affaire concernant Madame/Monsieur/la société.....et Madame/Monsieur/la société (RG :.....), je vous informe/confirme qu'une première réunion de médiation sera organisée de la manière suivante :

- le (*date*) à 00H00, entretien individuel avec Monsieur, représentant de la société....., et son conseil, Maître, à l'adresse suivante(*rajouter code d'entrée, interphone/ étage/ téléphone*);

- le (*date*) à 00H00, entretien individuel avec Monsieur, représentant de la société....., et son conseil, Maître, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A cette occasion, il conviendra de me remettre, pour la bonne règle, le pouvoir autorisant Monsieur à représenter la société..... et à transiger au nom et pour le compte de celle-ci.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de me faire parvenir et/ou de me remettre au moment de l'entretien individuel les documents que vous souhaiteriez porter à ma connaissance.

Enfin, je vous propose d'ores et déjà de réserver, sauf indisponibilité, la date du après-midi dans vos agendas pour la tenue d'une réunion plénière en présence de l'ensemble des parties et de leurs conseils. (*facultatif*)

Dans l'intervalle, je me tiens à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaiter.

Cordialement,

SAINT GERMAIN
Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

1^{ère} convocation à une réunion plénière

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

Médiateur

Maître
Avocat à la Cour
(adresse)

(ville)....., le.....

Par télécopie ou par courrier :

Objet : Médiation X – Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de (ville) en date du (RG :)

N/Réf. :

V/Réf. :

Madame/Monsieur et Cher Confrère,

En ma qualité de médiateur de l'Association des Médiateurs Européens (*préciser le nom de l'association ou du centre de médiation*) désigné par ordonnance du juge de la mise en état/par jugement/par arrêt de la X^{ème} Chambre X^{ème} Section du TGI/de la Cour d'Appel de (ville) en date du dans l'affaire concernant Madame/Monsieur/la société.....et Madame/Monsieur/la société (RG :.....), je vous informe/confirme qu'une première réunion plénière de médiation se tiendra en présence de l'ensemble des parties et de leurs conseils :

Le(date) à 00H00

à l'adresse suivante :.....
(rajouter code d'entrée, interphone/ étage/ téléphone).

Seront présents :

- Monsieur X, Directeur Général de la société XX, assisté de son conseil, Maître GAGNETOUSSESPROCES
- Madame Y, assistée de son conseil, Maître SAIMMEDEFENDRE

A cet égard, vous pouvez prévoir une durée de l'ordre de 3 heures, étant précisé que la salle de réunion nous est, en toute hypothèse, réservée de 10H à 18H afin de nous permettre de mener sereinement la médiation.

A cette occasion, il conviendra de me remettre, pour la bonne règle, le pouvoir autorisant Monsieur à représenter la société..... et à transiger au nom et pour le compte de celle-ci.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de me faire parvenir et/ou de me remettre au moment de la réunion plénière les documents que vous souhaiteriez porter à ma connaissance.

Dans l'intervalle, je me tiens à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaiter.

Cordialement,

SAINT GERMAIN
Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Demande de prorogation de délai

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

Médiateur

Madame/Monsieur le Président/le Juge
de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section
du Tribunal de Grande Instance/ de la Cour
d'Appel de (ville)
(adresse)

(ville)....., le.....

Par email et/ou par courrier

Objet : Médiation X – Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de (ville) en date du (RG :)

N/Réf. :

V/Réf. :

Madame/Monsieur le Président/le Juge,

Je vous informe qu'un temps supplémentaire apparaît nécessaire pour mener la médiation à son terme dans l'affaire concernant Madame/Monsieur/la société X et Madame/Monsieur/la société Y.

Après m'être assuré(e) de l'accord des parties, je vous prie, en conséquence, de bien vouloir proroger le délai de mission pour une nouvelle durée de trois mois à compter du

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président/le Juge, en l'assurance de ma parfaite considération.

SAINT GERMAIN

Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Lettre de fin de mission

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

Médiateur

Madame/Monsieur le Président/le Juge
de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section
du Tribunal de Grande Instance/ de la Cour
d'Appel de (ville)
(adresse)

(ville)....., le.....

Par email :
Confirmé par courrier

Objet : Médiation X – Y
- Rapport de fin de mission

N/Réf. :

V/Réf.: RG :.....– Audience du à 00H00

Madame/Monsieur le Président/le Juge,

J'ai le plaisir de revenir vers vous afin/Je suis au regret/ de vous informer que Messieurs X et Y sont parvenus/ne sont pas parvenus à trouver une solution amiable au différend les opposant et (*le cas échéant*) ont signé un protocole d'accord conforme aux dispositions que les parties ont prises les unes envers les autres à l'issue de la dernière réunion de médiation.

Lors de votre prochaine audience du, les conseils des parties devraient en conséquence vous confirmer la teneur de la présente et (*le cas échéant*) se désister de la procédure en cours (*ou*) vous demander d'homologuer l'accord intervenu.

La durée de la médiation a été de 10 heures 15 minutes réparties en 4 sessions de réunion plénière. Avec l'accord des parties, j'établis donc une note de frais et honoraires complémentaires à la provision versée lors de ma désignation. (*NB : A défaut d'accord exprès des parties sur la rémunération complémentaire demandée au regard des diligences accomplies ou d'avoir évoqué la question avec elles, il convient d'adresser au magistrat une « demande d'évaluation de rémunération du médiateur » selon le modèle proposé dans le présent vademecum. Il convient de procéder de même si la provision a été consignée à la Régie.*)

Conformément aux termes de votre ordonnance de désignation du, une copie du rapport de fin de mission est adressée à chacune des parties pour qu'il soit statué sur les demandes.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président/le Juge, à l'assurance de ma respectueuse considération.

SAINT GERMAIN
Médiateur

PJ : Rapport de fin de mission



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Lettre de fin de mission

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour()*

Médiateur

Madame/Monsieur le Président/le Juge
de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section
du Tribunal de Grande Instance/ de la Cour
d'Appel de (ville)
(adresse)

(ville)....., le.....

Par email :
Confirmé par courrier

Objet : Médiation X – Y
- Rapport de fin de mission

N/Réf. :

V/Réf.: RG :.....– Audience du à 00H00

Madame, Monsieur le Président/le Juge,

J'ai l'honneur/le plaisir de vous informer que les parties ont signé un protocole de médiation en date du / Je suis au regret de vous informer que les parties ne sont pas parvenues à trouver une solution amiable au différend les opposant.

La procédure de médiation est par conséquent achevée.

Le montant de la provision ordonnée correspond au montant des honoraires finaux

Veillez croire, Madame, Monsieur le Président/le Juge, à l'assurance de ma respectueuse considération.

SAINT GERMAIN
Médiateur

PJ : Rapport de fin de mission

Copie aux conseils des parties (ou) aux conseils et aux parties



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Rapport de fin de mission (avec accord de médiation)

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

Médiateur

**EN VERTU DE L'ORDONNANCE/JUGEMENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE/
ARRET DE LA COUR D'APPEL DE (VILLE)**

EN DATE DU

Xème Chambre Xème Section

R.G N°.....

ENTRE : Madame/Monsieur/la société.....

ET : Madame/Monsieur/la société.....

J'ai été désigné(e) en qualité de médiateur judiciaire pour mener cette mission, que j'ai acceptée.

RAPPORT DE FIN DE MISSION

Article 131-11 Décret N° 96-652 du 22 juillet 1996

« A l'expiration de sa mission, le médiateur informe le juge par écrit le juge de ce que les parties sont ou non parvenues à trouver une solution au conflit qui les oppose. »

➤ **Madame/Monsieur/Société**, en présence de : **Maître**
Avocat au Barreau de (ville)

&

➤ **Madame/Monsieur/Société**, en présence de : **Maître**
..... Avocat au Barreau de (ville)

ONT TROUVE UNE SOLUTION AU CONFLIT QUI LES OPPOSE.

Copie du présent rapport est transmis à la juridiction et à chacun des conseils des parties pour faire et valoir ce que de droit.

Le(date), à.....(lieu)
Signature (en indiquant nom et qualité) :

SAINT GERMAIN
Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Rapport de fin de mission (sans accord de médiation)

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

Médiateur

**EN VERTU DE L'ORDONNANCE/JUGEMENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE/
ARRET DE LA COUR D'APPEL DE (VILLE)**

EN DATE DU

Xème Chambre Xème Section

R.G N°.....

ENTRE : Madame/Monsieur/la société.....

ET : Madame/Monsieur/la société.....

J'ai été désigné(e) en qualité de médiateur judiciaire pour mener cette mission, que j'ai acceptée.

RAPPORT DE FIN DE MISSION

Article 131-11 Décret N° 96-652 du 22 juillet 1996

« A l'expiration de sa mission, le médiateur informe le juge par écrit le juge de ce que les parties sont ou non parvenues à trouver une solution au conflit qui les oppose. »

➤ **Madame/Monsieur/Société**, en présence de : **Maître**
Avocat au Barreau de (ville)

&

➤ **Madame/Monsieur/Société**, en présence de : **Maître**
..... Avocat au Barreau de (ville)

N'ONT PAS TROUVE UNE SOLUTION AU CONFLIT QUI LES OPPOSE.

Copie du présent rapport est transmis à la juridiction et à chacun des conseils des parties pour faire et valoir ce que de droit.

Le(date), à.....(lieu)

Signature (en indiquant nom et qualité) :

SAINT GERMAIN

Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Demande d'évaluation de rémunération du médiateur (le présent modèle de demande de taxation de frais et honoraires s'inspire de la pratique en vigueur pour les experts judiciaires)

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)

Médiateur

Juridiction : Tribunal de Grande Instance/Cour d'Appel de ...

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la Xème Chambre Xème Section du Tribunal/de la Cour d'Appel en date du...

RG :

Parties :

Madame/Monsieur/la société..... et Madame/Monsieur/la société.....

J'ai été désigné(e) en qualité de Médiateur par votre juridiction.

Le montant de la provision/rémunération forfaitaire (préciser selon le cas) fixée par votre décision initiale est de Euros HT/TTC (préciser s'il s'agit d'un montant hors taxes ou toutes taxes comprises).

J'ai l'honneur de solliciter l'évaluation de ma rémunération selon le décompte suivant :

Frais : (rubriques à indiquer selon le cas)

- *Frais de déplacement et de séjour
- *Frais de secrétariat et de dactylographie
- *Frais de timbres et de téléphone
- *Frais de photocopies
- *Frais de scannerisation
- *Frais de location de salles de réunion

(A) Total des frais HT :

Honoraires :

- *Courriers et télécommunications
- *Etude du dossier
- *Préparation des réunions
- *Réunions : Entretien individuelX heures Y minutes
Réunion plénière.....X Heures Y minutes

(B) Total des honoraires HT :

(A)+(B) =euros HT
TVA au taux de 20% =euros

TOTAL TTC =euros

Déduction
du montant fixé initialement = -:.....euros

SOLDE A REGLER TTC =..... euros

Fait à, le

Signature

Pour votre parfaite information, un état détaillé des diligences accomplies du(date) au.....(date) est joint à la présente demande d'évaluation.



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Lettre d'information à l'AME à des fins statistiques (désignation du médiateur)

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)
Médiateur

Madame/Monsieur le Président
de l'Association des Médiateurs Européens
Maison du Barreau
11 Place Dauphine
75001 PARIS

(ville)....., le.....

Par courrier

Objet : Médiation X– Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de (ville) en date du (RG :)

N/Réf. :

Madame/Monsieur le Président,

Je vous informe que j'ai été désigné en qualité de médiateur de l'AME, par ordonnance/jugement/arrêt du Tribunal / de la Cour d'appel de (ville) en date du....., dans l'affaire concernant Madame/Monsieur/la société.....et Madame/Monsieur/la société.....(RG :.....) et que j'accepte la mission.

Je reviendrai vers vous à l'issue de la médiation afin de vous indiquer si les parties sont parvenues ou non à trouver une solution au conflit qui les oppose.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

SAINT GERMAIN
Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Lettre d'information à l'AME à des fins statistiques (fin de mission)

PAPIER A EN-TÊTE

Avocat à la Cour(*)
Médiateur

Madame/Monsieur le Président
de l'Association des Médiateurs Européens
Maison du Barreau
11 Place Dauphine
75001 PARIS

(ville)....., le.....

Par courrier

Objet : Médiation X– Y

Ordonnance/Jugement/Arrêt de la x^{ème} Chambre x^{ème} Section du TGI/Cour d'Appel de (ville) en date du (RG :)

N/Réf. : _____

Madame/Monsieur le Président,

Je reviens vers vous en prolongement de mon courrier en date du.....vous informant de ma désignation en qualité de médiateur de l'AME par ordonnance/jugement/arrêt du Tribunal / de la Cour d'appel de (ville) en date du....., dans l'affaire concernant Madame/Monsieur/la société.....et Madame/Monsieur/la société.....(RG :.....).

Je vous informe que cette médiation est à présent terminée et que les parties sont parvenues/ne sont pas parvenues à trouver une solution au conflit qui les oppose.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

SAINT GERMAIN
Médiateur



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Convention de médiation à signer au moment de l'entrée en médiation

CONVENTION DE MÉDIATION JUDICIAIRE

ENTRE:

- Monsieur/ Madame/ la Société X représentée par son Président/Gérant (*nom et qualité*)
(*adresse*)
Assisté(e) de : Maître.....
(*adresse*)

- Monsieur/ Madame/ la Société Y représentée par son Président/Gérant (*nom et qualité*)
(*adresse*)
Assisté(e) de : Maître.....
(*adresse*)

ci-après dénommés "les parties",

d'une part,

ET :

- Madame/ Monsieur Z médiateur de l'Association des Médiateurs Européens (AME)
- (*éventuellement*) Madame/ Monsieur ZZ co-médiateur (*préciser votre qualité*)

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les parties sont opposées dans un litige dont est actuellement saisi la Xème Chambre Xème Section du Tribunal / de la Cour d'Appel de(RG : 00/00000).

Les parties ayant accepté la proposition du Tribunal/de la Cour d'Appel en vue d'une médiation (*ou*) Monsieur/ Madame/ la Société Y ayant accepté la proposition de Monsieur/ Madame/ la Société X en vue d'une médiation (*choisir selon le cas*), la Xème Chambre Xème Section du Tribunal/de la Cour de a désigné par ordonnance/jugement/arrêt du (*préciser la date*) Monsieur/Madame Z en qualité de médiateur judiciaire dans cette procédure.

Les parties comme le médiateur ont librement accepté la médiation.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention du médiateur et les droits et obligations des parties dans le cadre du processus de médiation judiciaire, étant rappelé que la médiation est un mode de résolution amiable des litiges soumis à l'accord des parties tout au long du processus.



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

A cet égard, le médiateur déclare qu'en sa qualité de médiateur de l'AME, il respecte le Code national de déontologie du médiateur et le Code de conduite européen des médiateurs.

Les parties déclarent qu'elles ont la qualité et le pouvoir pour conclure un accord (ou) pour transiger et engager leur société (*choisir selon le cas*)

Article 1. Rôle du médiateur

Impartial, compétent et diligent, le médiateur a pour mission d'aider les parties à trouver un accord mettant fin au(x) litige(s) qui les oppose(nt).

Il n'a aucun pouvoir juridictionnel : il ne peut ni trancher le litige, ni imposer une solution aux parties.

Le médiateur aide les parties à trouver par elles-mêmes une solution amiable, éclairée et librement consentie à leur litige.

Il n'a pas d'obligation de résultat et sa responsabilité ne peut être engagée à ce titre.

Le médiateur déclare n'avoir aucun lien d'intérêt ou de dépendance avec l'une ou l'autre des parties et s'engage à effectuer sa mission en toute indépendance et impartialité.

Article 2. Déroulement de la médiation

2.1. Lieu : La médiation se tiendra, sauf décision contraire des parties, à :.....(*choisir un lieu neutre pour les parties*).

2.2. Durée, Terme de la médiation

Les parties et le médiateur conviendront, d'un commun accord, du calendrier des réunions de médiation.

La médiation prendra fin de l'une des façons suivantes :

- par la conclusion d'un accord entre les parties,
- ou à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sans que celle-ci ait à motiver sa décision,
- ou à l'initiative du médiateur si les conditions pour parvenir à une solution amiable ne lui paraissent pas réunies ou si les intérêts de l'une et/ou l'autre des parties ne lui paraissent pas pouvoir être suffisamment préservés.

2.3. Conseils des parties

Les parties peuvent se faire assister par leurs conseils au cours du processus de médiation.

Avec l'accord du médiateur, elles peuvent décider de recourir aux services soit d'un expert, soit d'un consultant ou de tout tiers dont la présence au cours du processus peut aider à la solution du litige.



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Tout tiers au litige appelé à intervenir dans le processus de médiation devra se conformer aux règles de confidentialité mentionnées ci-dessous (§ 2.6)

2.4. Absence du principe du contradictoire

Le processus de médiation n'est pas soumis au principe du contradictoire.

En conséquence, les parties sont informées qu'elles demeurent libres de communiquer au médiateur les pièces qu'elles souhaitent sans avoir à en communiquer une copie aux autres parties.

Le médiateur ne transmettra aucun document qu'il aura reçu d'une partie à aucune des autres parties, sauf accord exprès.

2.5. Entretiens et réunions

En principe les séances de médiation se déroulent en réunion plénière, c'est-à-dire en présence des parties, de leurs conseils éventuels et du médiateur.

Cependant le médiateur, à son initiative ou à la demande de l'une des parties, peut proposer à celle-ci de la rencontrer séparément dans le cadre d'entretien(s) particulier(s) afin d'approfondir sa compréhension du litige ou d'écouter les propositions de solutions que cette partie souhaiterait développer avant de les présenter en réunion plénière.

Aucune information transmise au médiateur au cours de ces entretiens séparés ne peut être révélée en réunion plénière, sauf accord exprès de la partie dont elle émane.

Les parties s'engagent à participer aux entretiens de médiation dans un esprit de loyauté, d'écoute mutuelle et de respect de l'autre.

2.6. Confidentialité

Le médiateur s'engage à conserver strictement confidentiels, y compris en dehors des réunions plénières et entretiens séparés, toutes les informations et propositions d'accord transmises entre les parties, ou entre elles et lui-même, de même que tous les propos échangés, et que tous les courriers ou documents éventuels relatifs au processus de médiation.

Cette confidentialité s'applique notamment à l'égard du juge qui pourrait avoir à connaître du litige en cas d'échec de la médiation. Le médiateur s'engage à ne fournir aucun rapport sur le contenu ou le déroulement de la médiation à quiconque.

Les parties s'engagent, de leur côté, à conserver strictement confidentiels, y compris en dehors des réunions plénières et entretiens séparés, toutes les informations et propositions d'accord transmises entre elles, ou entre elles et le médiateur, de même que tous les propos échangés, et que tous les courriers ou documents éventuels relatifs au processus de médiation.

Cet engagement commun de confidentialité vaut pour toute la durée de la médiation et subsistera après la fin de la médiation, quelle qu'en soit l'issue, sauf levée de la confidentialité par accord écrit des parties.



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

En tant que de besoin, les parties soumettront au même engagement de confidentialité toute personne (tiers, expert, consultant ...) susceptibles d'intervenir au cours du processus de médiation.

Les parties et leurs conseils sont informés que la violation de la confidentialité, notamment par la production en justice des informations, déclarations et documents échangés de façon confidentielle en cours de médiation, engagerait leur responsabilité.

Article 3. Honoraires et frais du médiateur

Les prestations du médiateur judiciaire seront rémunérées, sous réserve de l'appréciation finale du juge, par des honoraires dont le montant sera calculé à compter de sa désignation sur la base suivante :€ HT/heure (*préciser votre taux horaire hors taxes ou votre base de calcul*) à verser par les parties avec une répartition à parts égales, sauf meilleur accord des parties.

A cet égard, l'ordonnance/le jugement/l'arrêt de désignation du médiateur a fixé en l'occurrence une provision de€ HT, à valoir sur le montant des honoraires finaux à devoir au médiateur.

Les frais éventuels du médiateur (déplacements, réservation de salle, etc...) engagés avec l'accord des parties seront remboursés sur justificatifs.

Article 4. Accord entre les parties

Dans l'hypothèse où les parties, étant parvenues à un accord amiable, souhaiteraient le formaliser, un protocole d'accord sera rédigé par les parties et leurs conseils.

Si le protocole d'accord revêt le caractère d'une transaction et est régi par le Droit français, il sera soumis au régime des articles 2044 à 2058 du Code Civil.

Si l'une ou l'autre des parties souhaite l'homologation du protocole pour lui donner force exécutoire, cette homologation pourra être demandée par la partie la plus diligente auprès de la juridiction compétente, selon l'une des procédures prévues par les articles 131-12 ou 1441-4 du Code de Procédure Civile. (*facultatif*)

Article 5. Responsabilité

Seul le non-respect de l'engagement de confidentialité peut engager la responsabilité du médiateur ou des parties.

La responsabilité du médiateur ne pourra pas être engagée en raison des concessions faites par les parties, des engagements qu'elles auront pris dans le cadre d'un accord éventuel entre elles ou de l'absence d'accord à la fin du processus de médiation.

Fait à (*ville*), le (*date*) en 3 exemplaires originaux (*1 exemplaire par partie + 1 exemplaire pour le médiateur*),

Les parties :

Le médiateur :



Association des Médiateurs Européens-Centre de Médiation du Barreau de Paris

Accord de confidentialité

ACCORD DE CONFIDENTIALITE dans le cadre d'une médiation judiciaire

Le(s) médiateurs, les parties et leurs conseils s'engagent à conserver strictement confidentiels, y compris en dehors des réunions plénières et entretiens séparés, toutes les informations et propositions d'accord transmises entre les parties, ou entre elles et lui-même, de même que tous les propos échangés, et que tous les courriers ou documents éventuels relatifs au processus de médiation.

Cette confidentialité s'applique notamment à l'égard du juge qui pourrait avoir à connaître du litige en cas d'échec de la médiation. Le médiateur s'engage à ne fournir aucun rapport sur le contenu ou le déroulement de la médiation à quiconque.

Cet engagement commun de confidentialité vaut pour toute la durée de la médiation et subsistera après la fin de la médiation, quelle qu'en soit l'issue, sauf levée de la confidentialité par accord écrit des parties.

En tant que de besoin, les parties soumettront au même engagement de confidentialité toute personne (tiers, expert, consultant ...) susceptibles d'intervenir au cours du processus de médiation.

Les parties et leurs conseils sont informés que la violation de la confidentialité rendrait irrecevable la production en justice des informations, déclarations et documents échangés de façon confidentielle en cours de médiation, et engagerait leur responsabilité.

Fait à, le

Médiateur

Partie

Conseil des parties

Partie

Conseil des parties